



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question écrite n° 38532

## Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les mesures prévues et annoncées par le conseil des ministres en date du 10 novembre 1999 et portant sur la réduction des nuisances liées aux trafics routiers et ferroviaires. Il souhaite connaître les montants inscrits et consommés aux opérations de requalification de l'autoroute A 22 afin de limiter les nuisances générées par cette infrastructure particulièrement bruyante. Il souhaite également savoir si, pour des raisons de sécurité et d'environnement, il est envisageable de prévoir une expérimentation de réduction de la vitesse pour les poids lourds, ainsi qu'une interdiction de doubler à leur égard (comme cela se pratique en Belgique) sur cet axe situé en zone urbaine. Une telle expérimentation pourrait être prévue pour une durée limitée afin d'en mesurer les impacts et les effets, et d'en effectuer une évaluation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38532

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7085